

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018 A 19H

Président de séance : RANCHIN Cédric, Adjoint au Maire pour la première délibération puis
CONSTANT Bernard, Maire

Présents : RANCHIN Cédric, ANCEY Jean-Paul, CHAROUSSET Bernard, MARION Eric,
CONSTANT Monique, LAROCHE Nadège, MOLLIER Catherine, RANCHIN Marie-Jo et
RANCHIN Marie-Jo

Absent : CHASTAING Jacques

Secrétaire de séance : Mme RANCHIN Marie-Jo

La séance a été ouverte à 19h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2018 à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Opération Toilettes publiques PMR : choix lot électricité

Suite à la consultation pour le lot électricité, nous avons reçu différentes offres, dont voici le détail :

Lot Electricité : - Brice CONSTANT : 2 265.85 € HT
 - SARL Prest'elec : 1 494.40 € HT.

Après étude des caractéristiques techniques des offres, le Conseil municipal choisit l'entreprise de M. Brice CONSTANT pour un montant de 2 265.85 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et inscrits les crédits au BP de la commune.

VOTE :

Pour	7
Contre	
Abstention	2

2/ Opération Toilettes publiques PMR : choix lot menuiseries

Suite à la consultation pour le lot menuiseries, nous avons reçu différentes offres, dont voici le détail :

Lot Menuiseries : - Fermeture Pradonnaise : 4 831.00 € HT
 - SARL Centr'alu : 5 801.00 € HT

Après étude des offres, le Conseil municipal choisit l'entreprise Fermeture pradonnaise pour un montant de 4 831 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et inscrits les crédits au BP de la commune.

VOTE :

Pour 10
Contre
Abstention

3/ Citerne DFCI : choix du fournisseur

Après plusieurs années de recherche de terrain pour installer une citerne DFCI sur les Gras et de dossiers administratifs pour obtenir des subventions ainsi que l'accord de Monsieur le Préfet, nous pouvons enfin réaliser les travaux.

La mise en œuvre du terrain sera faite par l'Entreprise AUDOUARD car il faut réaliser une plateforme de 10 à 15 mètres de diamètre en gravier drainant.

Concernant la citerne, nous avons fait mettre à jour les devis sollicités pour les demandes de subvention.

Devis :

- Gravure industrielle Altenbach : 12 200 € HT
- Allaman Réservoirs : 28 022.69 € HT.

Après étude des offres, le Conseil municipal choisit l'entreprise Gravure industrielle Altenbach pour un montant de 12 200 € HT, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018 de la commune.

VOTE :

Pour 10
Contre
Abstention

4/ CDG 07 : garantie maintien de salaire

La commune a adhéré à la MNT via le Centre de Gestion de l'Ardèche il y a plusieurs années pour faire bénéficier aux agents qui le souhaitent d'une garantie maintien de salaire en cas de maladie.

Ce contrat groupe se termine fin 2019, aussi le Centre de Gestion sollicite l'accord des collectivités pour pouvoir lancer une consultation dès début 2019.

Cette délibération n'engage pas la commune qui pourra choisir courant 2019 d'adhérer ou non au nouveau contrat groupe du Centre de Gestion.

Le Conseil municipal donne mandat au CDG 07 pour réaliser une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Participation matériel pédagogique du RASED

La commune de Ruoms nous a adressé un courrier fin novembre afin de solliciter une participation de 106.73 € afin que le RASED puisse acheter du matériel pédagogique.

M. SANNIER, RASED intervient pour le compte de l'Education Nationale pour aider les élèves en difficulté sur les écoles de 18 communes : Les Vans, Vallon Pont d'Arc, Grospierres, Salavas, Vagnas, Balazuc, Lagorce, L'Aven d'Orgnac, St Alban Auriolles, Beaulieu, St Sauveur de Cruzieres, Berrias et Casteljau, Banne, Chandolas, Gravières, Les Assions et St Paul le Jeune.

M. SANNIER a besoin d'un matériel pédagogique spécifique d'un montant de 1 921.14 € et le Ministère de l'Education Nationale a indiqué qu'il ne prenait pas en charge les frais de fonctionnement d'équipement du psychologue scolaire car cette dépense relève des attributions des communes.

Le Conseil municipal accepte de participer à l'acquisition du matériel pédagogique nécessaire au RASED à hauteur de 106.73 €, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

6/ Décision modificative n°3 - Budget commune

Suite à la décision d'achat de plusieurs terrains à M. Michel CONSTANT pour un montant de 8000 € et le mail reçu de la Direction Générale des Finances de l'Ardèche qui avertit que la Commune est redevable de près de 5000 € de Taxe d'aménagement suite à des annulations de permis de construire, il est nécessaire de voter une nouvelle décision modificative.

Le Conseil municipal décide de diminuer les crédits de l'opération Dissimulation de réseaux aériens de 6000 € et d'augmenter de 4000 € l'article 2111 achat de terrains et de 2000 € l'article 10226 taxe d'aménagement.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

La séance est levée à 20h50

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 12/12/2018

M. CONSTANT Bernard	Absent à la première délibération
M. RANCHIN Cédric	
Mme CONSTANT Monique	
M. ANCEY Jean-Paul	
M. CHASTAING Jacques	Absent
M. CHAROUSSET Bernard	
M. MARION Eric	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme LAROCHE Nadège	
Mme COULANGE Marie-Laure	
Mme MOLLIER Catherine	